



Unité – Egalité – paix
سلام – مساواة – وحدة

Mission Permanente De la République de Djibouti
Auprès de L'office des Nations Unies
Et des autres Organisations Internationales à Genève

الدم ببعوثية الدائمة لجمهورية جيبوتي
لدى مكتب الأمم المتحدة
والمنظمات الدولية الأخرى
سوي سرا جنيف

Vérifier au prononcé

DECLARATION DE S.E M. MOHAMED-SIAD DOUALEH
PRESIDENT DU GROUPE DES AMBASSADEURS FRANCOPHONES
A L'OCCASION DE L'ADOPTION DE LA RESOLUTION SUR LA
SITUATION DES DROITS DE L'HOMME AU MALI

VINGT ET UNIÈME SESSION ORDINAIRE
DU CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME

GENEVE

28 SEPTEMBRE 2012

Madame la Présidente,

Cette déclaration est faite au nom des Etats membres du Conseil appartenant à l'Organisation Internationale de la Francophonie, dit Groupe francophone.

Le groupe francophone se félicite de l'adoption / la présentation (par consensus) de la résolution L.9 sur le suivi de la Situation des Droits de l'Homme en République du Mali.

Le groupe francophone est préoccupé par la dégradation de la situation des Droits de l'Homme en République du Mali.

Le groupe francophone condamne toutes les graves exactions et les nombreuses violations des Droits de l'Homme commises, notamment les attaques contre les populations civiles y compris les tueries et les exécutions sommaires, la circonscription et le recrutement d'enfants, les violences faites aux femmes et aux enfants, ainsi que les prises d'otages ;

Le groupe francophone condamne également les destructions volontaires de sites historiques, culturels et religieux, en particulier à Tombouctou, et fait sienne l'appréciation du Haut-Commissaire aux Droits de l'Homme selon laquelle de tels actes constituent une véritable atteinte au patrimoine culturel malien et mondial et reflètent l'intention délibérée de leurs auteurs de violer les droits culturels et le droit à la liberté de religion et de croyance des maliens.

Le groupe francophone réitère son attachement au respect scrupuleux et à la pleine jouissance de tous les Droits de l'Homme, civils et politiques, économiques sociaux et culturels, conformément à la Déclaration de Bamako, adoptée par les pays francophones au Mali le 3 novembre 2000 et conformément aux instruments des droits de l'homme auxquels ses membres sont partie.

Le groupe francophone se félicite des actions menées par le gouvernement du Mali en matière de reddition de compte et, dans ce contexte, prend note avec intérêt de son invitation à la Cour pénale internationale pour réaliser au Mali des enquêtes préliminaires au sujet de crimes de guerre commis.

Le groupe francophone, tout en regrettant que, pour des raisons de sécurité, le Haut-Commissariat n'ait pu déployer de mission dans le nord du pays et présenter un rapport écrit sur la situation des Droits de l'Homme au Mali, se félicite que le Haut-Commissariat s'emploie au renforcement des capacités en matière de Droits de l'Homme dans le pays, y compris en faveur de la société civile, et travaille sur

l'élaboration d'une stratégie complète dans ce domaine au bénéfice de l'ensemble de la région du Sahel.

Le groupe francophone soutiendra toute action qui serait menée dans le cadre du mandat accordé par ce Conseil au Haut-Commissariat, et ayant pour objectif d'aider le Mali à relever les défis auxquels il fait face, notamment en matière de respect des Droits de l'Homme, et de lui permettre de retrouver la paix et la stabilité, dans le respect de son unité et de son intégrité territoriale.

En conclusion, permettez-moi, Madame la Présidente, de réaffirmer les termes de la déclaration de Saint-Boniface sur la prévention des conflits et la sécurité humaine, dans laquelle les Etats membres de l'OIF se déclarent convaincus que la prévention des crises et des conflits repose sur la sécurité de l'individu, la satisfaction de ses besoins vitaux, notamment celui de vivre en paix, le respect de tous ses droits, y compris le droit au développement, toutes exigences conditionnées par l'existence d'un Etat de droit démocratique. Ils se déclarent, par ailleurs, convaincus que la sécurité, la paix, le respect de tous les Droits de l'Homme, la démocratie et le développement, composantes essentielles de la sécurité humaine, sont indissociables et constituent des objectifs liés et interdépendants;

Le souhait du groupe francophone est que le Mali, avec le soutien de la communauté internationale y compris de l'Organisation internationale de la Francophonie retrouve rapidement le chemin de la démocratie et du respect des droits de l'Homme afin de pouvoir réintégrer les institutions de la francophonie.

Cette déclaration a été approuvée par tous les Etats et gouvernements membres et observateurs de l'Organisation Internationale de la Francophonie représentés à Genève.

Je vous remercie Madame la Présidente.